



Industrie
Canada

Industry
Canada



Entreprise autochtone Canada et VOUS



Encore plus de possibilités...

Comment nous vous
aidons à réussir

Ce que nous recherchons



ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA
ABORIGINAL BUSINESS CANADA

Canada 

Le programme *Entreprise autochtone Canada*, qui relève d'*Industrie Canada*, offre aux entreprises toute une gamme de services et de mécanismes de soutien. En collaboration avec nos clients et nos nombreux partenaires, nous nous efforçons de promouvoir l'essor d'un vigoureux secteur commercial autochtone au Canada. Le soutien que nous accordons aux entrepreneurs varie en fonction de leurs besoins et de nos priorités.

Au sujet d'Entreprise autochtone Canada

Entreprise autochtone Canada (EAC) accorde son aide en mettant l'accent sur un ensemble de priorités qui visent à promouvoir le lancement, la croissance et l'expansion des entreprises autochtones. Ces priorités sont **l'innovation, l'expansion du commerce et des marchés, le tourisme, le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et le renforcement des organismes de développement et de financement des entreprises autochtones.**

Nos clients doivent être des Canadiens d'ascendance indienne (qu'ils vivent ou non dans une réserve), métisse ou inuite. Les organismes de développement ou de financement des entreprises autochtones et les sociétés de développement sont également admissibles s'ils appartiennent en majorité à des Autochtones.

La présente publication décrit, étape par étape, la marche à suivre lors de la présentation d'une demande d'aide financière pour un projet d'entreprise.

► Nous pouvons :

- vous aider à déterminer si votre projet est admissible à une aide financière d'EAC avant que vous prépariez une demande en bonne et due forme;
- faciliter l'élaboration de votre plan d'affaires en vous fournissant des guides de planification d'entreprise, des cahiers des charges, des conseils, le nom d'un expert-conseil qui pourrait vous aider au besoin, et une aide financière;
- vous donner accès à des renseignements qui pourraient vous être utiles dans votre secteur d'activité;
- faciliter l'accès à des établissements de crédit auxquels vous devrez faire appel pour obtenir du financement (nous pouvons, par exemple, vous aiguiller vers une institution financière autochtone);
- vous offrir une aide financière, le plus souvent sous forme de capital;
- vous donner des avis et une aide financière afin de faciliter la création de partenariats;
- vous offrir une assurance-prêt, dans certains cas;
- contribuer financièrement à la formation en gestion et aux services de conseillers commerciaux une fois votre entreprise établie;
- vous fournir une aide financière en vue de conférences, d'études et d'ateliers liés aux priorités d'EAC.

À votre service

► Services offerts aux entreprises commerciales

Si vous voulez lancer une entreprise, notre soutien s'inscrit dans les axes de priorité déjà mentionnés. Nous pouvons vous aider à créer ou à acquérir :

- une entreprise touristique;
- une entreprise de fabrication;
- une entreprise de services commerciaux, professionnels, scientifiques ou techniques;
- une entreprise occupant un créneau commercial lié à un grand projet de développement (dans certains cas précis).

Nous pouvons par ailleurs offrir à d'autres nouvelles entreprises une aide qui répondra à leurs besoins en matière de marketing ou de technologies de l'information.

Veillez noter que l'aide accordée pour créer ou acquérir une entreprise s'adresse aux nouveaux entrepreneurs ainsi qu'aux entrepreneurs et entreprises qui exercent pour la première fois une certaine activité commerciale.

Si vous exploitez déjà une entreprise, vous pouvez peut-être obtenir une aide financière pour élaborer votre plan d'affaires, financer les coûts d'investissement et de marketing, ou soutenir votre entreprise dans des activités telles :

- l'expansion des ventes sur d'autres marchés régionaux, nationaux ou internationaux;
- l'amélioration des méthodes de gestion, de la productivité ou du chiffre d'affaires de votre entreprise grâce à la technologie et à d'autres moyens, dont l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins commerciales;
- la mise au point, l'amélioration et la commercialisation de produits, systèmes, technologies ou procédés nouveaux ou existants.

Si vous êtes Autochtone et que vous avez entre 18 et 35 ans inclusivement, nous vous offrons une aide plus étendue. Vous pouvez obtenir des contributions pour créer, acquérir ou agrandir une entreprise, trouver des investisseurs, accéder aux marchés, ou acquérir ou perfectionner les compétences particulières en gestion dont vous aurez besoin. Vous aurez ainsi en main tous les outils nécessaires pour pénétrer des marchés très concurrentiels. Les occasions d'affaires peuvent toucher n'importe quel secteur.



► Montant du financement mis à votre disposition

Chaque proposition accompagnée d'une demande d'aide financière est évaluée en fonction de son mérite et de sa viabilité. Nous tenons compte du besoin, de l'envergure du projet et des autres sources de financement disponibles, y compris les fonds provenant d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Nous exigeons toutefois un niveau minimum de capitaux propres et un programme financier équilibré, prévoyant le financement de la dette par d'autres sources. **Pour les jeunes entrepreneurs (de 18 à 35 ans inclusivement), le montant minimum de capitaux propres requis équivaut à 10 p. 100 des coûts admissibles du projet; pour les autres demandeurs, nous exigeons un minimum de 15 p. 100.**

Le niveau de soutien auquel vous pourriez avoir droit sera déterminé d'après plusieurs critères dont votre agent de développement discutera avec vous. Bien qu'il existe des plafonds pour le montant moyen des contributions, l'investissement réel d'EAC se limitera aux montants requis pour assurer la mise en œuvre et la viabilité de votre projet.

Nature du projet	Contribution type
Élaboration d'un plan d'affaires, d'un plan de marketing et d'une étude de faisabilité	Jusqu'à 75 %
Création ou acquisition d'une entreprise, ou acquisition d'une technologie de l'information	De 30 à 40 %
Expansion d'une entreprise rentable ou élaboration de nouveaux produits, services ou procédés de production	De 30 à 40 %
Acquisition de stocks	À discuter avec l'agent de développement
Frais de fonctionnement	À discuter avec l'agent de développement
Activités de marketing	Jusqu'à 60 %
Formation en gestion, formation technique et formation en entrepreneuriat relatives au projet	75 %
Conseils de comptables et d'autres professionnels après le lancement de l'entreprise	75 %

La grande majorité des contributions d'EAC sont versées à des PME sous forme de capitaux non remboursables. Les contributions peuvent être remboursables dans certains cas.

Dans le cas de projets communautaires de plus grande envergure, d'autres éléments seront pris en compte pour déterminer le montant de la contribution ainsi que les modalités de remboursement.

Par ailleurs, dans certains cas, EAC peut offrir une **assurance-prêt** pour compléter ou remplacer les contributions directes.

► Admissibilité des activités de promotion des intérêts

Si votre organisme autochtone a besoin d'un appui pour mener des activités admissibles qui peuvent créer un climat favorable aux entreprises autochtones du pays, vous pourriez obtenir une aide financière. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'une des activités suivantes :

- l'organisation ou la coordination de conférences portant sur les affaires, de foires commerciales ou d'autres activités ou événements liés à l'innovation, à l'expansion du commerce et des marchés, au tourisme, au développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, au financement des entreprises ou au renforcement des capacités des entreprises et des institutions;
- l'élaboration, sous la direction du secteur privé, de travaux de recherche en économie, de données et d'analyses sectorielles ou d'autres outils d'information destinés à accroître les données disponibles d'intérêt commun sur l'essor des entreprises autochtones au Canada.

Entreprise autochtone Canada appuie ce genre d'activités en raison de leurs vastes retombées. Le demandeur ne tire pas d'avantages financiers directs des résultats, qui devraient être diffusés, entre autres, par la publication de rapports ou de conclusions sur support électronique ou papier. Pour ce genre de projet, EAC fait parfois exception à la règle de l'apport de capitaux propres par le demandeur.

Maintenant que vous avez une idée du contexte et que vous avez consulté nos publications pour répondre aux premières questions que vous vous posiez, la prochaine étape consiste à faire part de votre projet à un agent de développement.



Comment présenter une demande

La demande d'aide financière à EAC est un processus en trois étapes.

- ▶ **Première étape** – Consultez la documentation dans votre trousse de demande ou sur notre site Web (abc-eac.ic.gc.ca) pour déterminer si votre projet est admissible. Pour être admissible à une aide financière, vous devez prouver que vous êtes d'ascendance autochtone, avoir un programme financier équilibré (prévoyant le financement de la dette par d'autres sources, ainsi que vos propres capitaux), présenter un projet d'entreprise viable et posséder de l'expérience dans votre secteur d'activité. Vous devez également satisfaire à d'autres exigences, qui sont expliquées dans nos politiques et nos lignes directrices et que vous pouvez obtenir sur notre site Web.
- ▶ **Deuxième étape** – Communiquez avec le bureau d'EAC le plus proche (*voir la liste à la page 6*) afin de discuter de votre projet avec un agent de développement. Cet agent, qui sera votre personne-ressource à EAC, pourra vous donner plus de détails sur les critères d'admissibilité.
- ▶ **Troisième étape** – Si vous pensez que vous êtes admissible à une aide financière, remplissez la Déclaration d'intention et faites-la parvenir à EAC. Vous pouvez la remplir en ligne (abc-eac.ic.gc.ca), la télécharger ou demander une trousse de demande au bureau le plus proche (*voir la liste à la page 6*).

Un agent de développement évaluera votre demande. Si vous êtes admissible à l'aide financière d'EAC, nous vous demanderons de présenter un plan d'affaires pour déterminer la viabilité de votre projet.

Le temps nécessaire pour traiter votre demande est fonction de la complexité de votre projet. Votre agent de développement discutera de l'échéancier avec vous lorsque vous aurez présenté votre demande.

► Comment communiquer avec Entreprise autochtone Canada

Si vous avez besoin d'aide à n'importe quelle étape de l'élaboration de votre proposition, veuillez communiquer avec votre bureau local d'Entreprise autochtone Canada. Vous pouvez vous renseigner sur les services offerts par EAC en ligne (abc-eac.ic.gc.ca), ou par téléphone en composant l'un des numéros suivants :

Halifax	(902) 426-2018	Winnipeg	(204) 983-7316
Montréal	(514) 283-1828	Saskatoon	(306) 975-4361
Ottawa	(613) 954-4064	Edmonton	(780) 495-2954
Toronto	(416) 973-8800	Calgary	(403) 292-8807
Ohsweken	(519) 445-0470	Vancouver	(604) 666-3871
London	(519) 680-2843	Yellowknife	(867) 920-6624

Vous pouvez également demander de l'aide en vous adressant à un organisme de prestation externe ou de prestation alternative des services, dont la liste figure sur le site Web, ou vous adresser au bureau d'EAC le plus proche pour obtenir le nom d'une personne-ressource.

Votre demande de renseignements sera confiée à un agent de développement assurant des services dans votre région ou à un agent travaillant pour un organisme de prestation externe ou de prestation alternative des services situé dans votre région.

L'agent de développement est votre personne-ressource à EAC. Il sera chargé de vous aider à chaque étape du processus de demande d'aide financière à EAC. Vous devriez communiquer avec lui pour vous renseigner sur :

- l'aide financière d'EAC;
- votre admissibilité et celle de votre projet à l'aide financière d'EAC;
- le montant de ressources financières personnelles dont vous avez besoin pour être admissible au soutien d'EAC;
- le type d'expérience des affaires qu'EAC exige;
- les autres sources de financement et d'information, ainsi que les particuliers, les groupes ou les organismes qui peuvent vous aider à planifier et à lancer votre entreprise;
- la façon de présenter une demande d'aide financière à EAC.

Lorsque vous communiquez avec nous, assurez-vous de nous transmettre toutes vos coordonnées (numéros de téléphone et de télécopieur, courriel et adresse postale) afin que nous puissions vous joindre.

Lorsque vous vous présentez à un agent de développement ou que vous lui demandez des renseignements, vous créez une relation de travail durable avec EAC de façon à obtenir l'aide dont vous aurez besoin pour réaliser votre projet d'entreprise. Une fois que vous aurez présenté une demande de renseignements à EAC, un agent communiquera avec vous.

Entreprise autochtone Canada ne remboursera pas les coûts engagés avant l'approbation de votre projet. Il est donc conseillé d'attendre cette approbation avant d'effectuer des achats dans le cadre de votre projet.

► Comment présenter une déclaration d'intention

La déclaration d'intention est une courte description de votre projet d'entreprise. En remplissant ce formulaire, vous fournissez à votre agent de développement tous les renseignements nécessaires pour déterminer si vous êtes admissible à l'aide financière d'EAC, conformément aux lignes directrices de l'organisme. Vous pouvez remplir votre déclaration d'intention en ligne (abc-eac.ic.gc.ca) ou en télécharger un exemplaire à partir de notre site Web, l'imprimer, le remplir et nous le renvoyer. Vous pouvez également obtenir une trousse de demande en vous adressant au bureau d'EAC le plus proche (voir la liste à la page 6).

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, veuillez communiquer avec votre agent de développement.

Outre la déclaration d'intention, vous devez également fournir à votre agent de développement les renseignements qui suivent sur chacun des principaux propriétaires de l'entreprise :

- preuve d'ascendance autochtone;
- preuve de la disponibilité de ressources financières personnelles suffisantes pour entreprendre le projet envisagé;
- curriculum vitæ mettant en évidence une expérience, une formation ou des études liées à votre activité professionnelle;
- pour les entreprises déjà établies, une copie des états financiers les plus récents (des trois dernières années, si possible).

Une fois que vous aurez présenté votre déclaration d'intention dûment remplie, votre agent de développement l'étudiera. Il vous demandera au besoin des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements concernant les renseignements fournis.

Date	Revenu des ventes	Revenu des opérations	Dépenses
2011-2012	211 200 000	211 200 000	211 200 000
2012-2013	211 200 000	211 200 000	211 200 000
2013-2014	211 200 000	211 200 000	211 200 000

► Traitement du dossier par Entreprise autochtone Canada

Lorsque votre agent de développement aura reçu tous les renseignements vous concernant et qu'il aura une bonne idée de vos plans, il présentera votre projet à un comité de sélection. Ce processus permet de faire en sorte que tous les projets soient traités de façon uniforme, tant sur une base individuelle que géographique.

L'admissibilité est déterminée en fonction des critères qui suivent.

Admissibilité du demandeur

- ▶ Le demandeur est-il un Canadien d'ascendance autochtone? Comment cette information sera-t-elle vérifiée? Dans le cas des sociétés et des partenariats où l'un des propriétaires envisagés (ou plusieurs d'entre eux) n'est pas autochtone, veuillez vous reporter à la politique d'admissibilité affichée sur le site Web d'EAC (**abc-eac.ic.gc.ca**) ou demandez de l'information à votre agent de développement.
- ▶ Le demandeur dispose-t-il des ressources financières requises pour lancer l'entreprise commerciale proposée?

Nota : À cette étape, une vérification de crédit peut être effectuée pour déterminer votre admissibilité à d'autres formes de financement.

Admissibilité du projet d'entreprise

- ▶ L'équipe de gestion envisagée a-t-elle les compétences requises pour entreprendre le projet tel que décrit?
- ▶ L'idée de départ est-elle sensée? Ainsi, existe-t-il une bonne occasion d'affaires? La démarche envisagée pour atteindre le marché est-elle raisonnable? Les bénéfices potentiels procureront-ils un rendement suffisant par rapport à l'investissement?
- ▶ Le projet d'entreprise correspond-il aux activités appuyées par EAC?

Autres facteurs pouvant avoir une incidence sur l'admissibilité

- ▶ Plusieurs politiques et lignes directrices visant des situations particulières peuvent avoir une incidence sur l'admissibilité d'un projet. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agent de développement.

Une fois que votre projet aura été examiné par le comité de sélection, votre agent de développement communiquera avec vous. Sa réponse peut prendre l'une des formes suivantes :

- ▶ demande de renseignements supplémentaires aux fins d'une réévaluation du projet;
- ▶ demande de présentation d'un plan d'affaires ou de marketing détaillé;
- ▶ demande de propositions à des experts-conseils pour l'établissement d'un plan d'affaires ou de marketing;
- ▶ avis indiquant qu'EAC procédera à une évaluation de votre plan d'affaires;
- ▶ avis indiquant que votre demande ne satisfait pas aux critères d'investissement d'EAC et n'a pas été approuvée.

Si votre demande est jugée admissible, l'agent de développement vous en informera. Il pourra aussi vous écrire pour vous demander d'autres documents dont il aura besoin pour poursuivre la démarche. Il est à noter qu'à cette étape, la confirmation d'admissibilité ne garantit pas que votre demande sera approuvée en vue d'une aide financière. EAC doit encore évaluer la viabilité de votre projet en examinant votre plan d'affaires.

Entreprise autochtone Canada ne remboursera pas les coûts engagés avant l’approbation de votre projet. Il est donc conseillé d’attendre cette approbation avant d’effectuer des achats dans le cadre de votre projet.

Si votre demande est considérée comme non admissible, l’agent de développement communiquera avec vous pour vous expliquer les raisons motivant cette décision.

Comment présenter un plan d’affaires

Une fois que vous-même et votre proposition avez été jugés admissibles à l’aide financière d’EAC, votre agent de développement vous demandera d’établir un plan d’affaires ou de marketing détaillé. Vous pouvez établir votre plan vous-même ou demander l’aide d’un expert-conseil n’entretenant pas de lien de dépendance avec vous. Le cas échéant, vous devrez collaborer étroitement avec cette personne à la préparation du plan.

Si vous établissez votre plan vous-même...

Il existe plusieurs ressources auxquelles vous pouvez faire appel pour préparer votre plan d’affaires. Votre agent de développement sera en mesure de vous orienter vers ces ressources et de vous guider tout au long du processus.

Votre plan doit comporter au moins cinq parties.

- 1) **Plan de gestion** – Comment envisagez-vous de gérer votre entreprise?
- 2) **Analyse du marché ou plan de marketing** – Quels produits ou services avez-vous l’intention de vendre? Quelle est la clientèle ciblée? Comment envisagez-vous d’établir le prix de vos produits ou services? Comment ferez-vous la promotion de votre entreprise? À quelles méthodes aurez-vous recours pour distribuer vos produits ou assurer vos services?
- 3) **Plan opérationnel** – Comment envisagez-vous d’exploiter votre entreprise sur une base quotidienne, notamment en ce qui concerne les achats, les rapports avec les fournisseurs, les procédés de fabrication, les besoins en matière de ressources humaines et le respect de la réglementation gouvernementale au niveau fédéral, provincial ou territorial?
- 4) **Plan de financement** – Quel sera le coût du projet d’entreprise proposé? Comment avez-vous l’intention de le financer?

5) Prévisions financières – Vous devez présenter des prévisions financières au sujet de votre entreprise, pour trois ans si possible. Ces prévisions incluent généralement des prévisions de trésorerie mensuelles, un état des résultats prévus, le bilan prévu, un état des ressources prévues et un état de l'usage des fonds prévu. Mentionnez toutes les hypothèses sur lesquelles reposent vos prévisions financières.

Donnez à EAC toute l'information nécessaire pour que l'organisme puisse avoir une idée d'ensemble de votre projet.

Si vous demandez à un expert-conseil de vous aider à rédiger votre plan d'affaires. . .

EAC peut être en mesure de vous rembourser certains des frais engagés. Le travail ne pourra cependant pas commencer avant que nous ayons évalué le dossier et signé une lettre d'offre. Les experts-conseils ne peuvent avoir aucun lien de dépendance avec vous. Si vous ne savez pas vraiment comment choisir un expert-conseil indépendant, votre agent de développement peut vous fournir un guide de planification d'entreprise ou un cahier des charges qui vous aidera à comprendre ce dont vous aurez besoin.

Nous pouvons vous demander d'obtenir des soumissions émanant de plusieurs experts-conseils. Ainsi, vous serez assuré que les prix sont concurrentiels et vous pourrez comparer les méthodes.

Toutes les propositions émanant d'experts-conseils doivent fournir au moins les renseignements suivants :

- ▶ un plan de travail précisant les tâches à accomplir et le délai d'achèvement;
- ▶ une description de la méthode utilisée pour mener à bien le travail;
- ▶ un budget détaillé précisant le nombre de jours requis pour mener à bien le projet, le taux quotidien qui sera facturé, de même que tous les frais de déplacement ou d'administration;
- ▶ une liste détaillée faisant état de l'expérience pertinente directe de l'entreprise recrutée pour préparer le plan;
- ▶ un curriculum vitæ faisant état des compétences et de l'expérience de chaque membre de l'équipe qui effectuera le travail.

Même si EAC évalue la capacité de l'expert-conseil à effectuer le travail et fait une évaluation du budget global du projet, c'est à vous de déterminer avec quel expert-conseil vous serez en mesure de travailler le plus efficacement. Il est essentiel que vous choisissiez celui répondant le mieux à vos besoins.

Veillez prévoir suffisamment de temps pour la préparation de votre plan d'affaires. Ce document est essentiel au succès de votre demande et de votre entreprise commerciale. D'après notre expérience, l'établissement d'un tel plan peut prendre plusieurs semaines, voire quelques mois, selon la complexité du projet.



► Critères d'évaluation de votre plan d'affaires

Une fois votre plan d'affaires établi, vous devez en présenter un exemplaire à votre agent de développement. L'évaluation de ce plan fera l'objet d'une discussion et d'échanges, et le temps nécessaire pour la mener à bien dépendra de la complexité de votre projet et de la précision des renseignements fournis. Par ailleurs, le temps que vous mettrez à donner suite aux demandes de l'agent de développement et à lui fournir les renseignements supplémentaires peut nettement accélérer ou ralentir ce processus.

Dès que votre agent de développement aura reçu toute l'information voulue, il vous donnera l'une des deux réponses suivantes :

- **Projet approuvé** – L'agent de développement considère qu'il s'agit d'un projet viable qui mérite un investissement de la part d'EAC.
- **Projet refusé** – L'agent de développement et la direction d'EAC ont examiné la proposition et déterminé qu'il ne s'agit pas d'un projet viable justifiant un investissement à l'heure actuelle. Cela ne signifie pas nécessairement que votre proposition est sans intérêt. Toutefois, il faudra y apporter d'importantes modifications pour en faire un projet viable.

Si votre projet n'est pas approuvé, vous en serez avisé par téléphone, puis par une lettre vous exposant les raisons motivant la décision.

Si votre projet est approuvé, EAC doit préparer un contrat (appelé par la suite lettre d'offre) entre vous et EAC. L'original de cette lettre d'offre devrait vous être envoyé par la poste après que votre agent de développement vous aura prévenu de l'approbation de l'investissement.

Contenu de la lettre d'offre

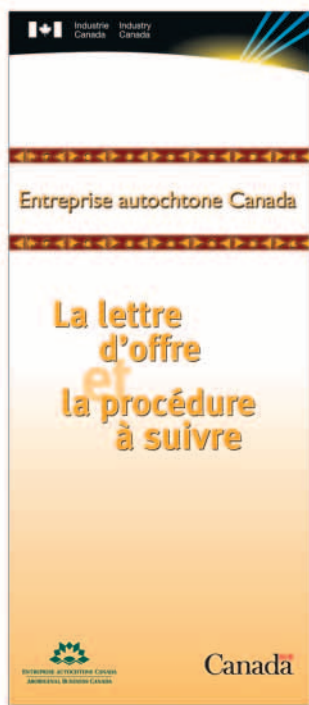
Pour chaque projet approuvé, EAC préparera un accord de contribution également appelé lettre d'offre. La lettre d'offre précise tous les éléments du financement approuvé par EAC, y compris les prêts, les conditions de prêt, le montant et les modalités de la contribution, les facteurs relatifs à l'information publique, les dates et les échéances à retenir, les conditions particulières et les coordonnées des personnes-ressources.

Il est extrêmement important de passer en revue votre lettre d'offre avec votre agent de développement pour vérifier le montant de la contribution, toute condition particulière relative au financement d'EAC et les dates importantes à respecter.

Si vous ne respectez pas les conditions précisées dans la lettre d'offre, celle-ci peut être annulée et vous pouvez être obligé de rembourser le montant payé jusqu'alors par Industrie Canada.

Une fois la lettre d'offre émise, on vous demandera de la signer et d'en renvoyer un original à EAC avant la date d'échéance indiquée. Après que le contrat aura été signé, vous serez tenu de présenter des demandes de remboursement afin de recevoir des fonds. Ceux-ci ne seront versés qu'après que les coûts admissibles auront été engagés et réclamés.

On vous fera parvenir le dépliant intitulé *La lettre d'offre et la procédure à suivre* avec votre lettre d'offre afin de vous aider à la passer en revue.



► Modalités d'obtention du remboursement

Votre lettre d'offre fait état d'un engagement financier de la part d'EAC, qui accepte de vous rembourser la partie convenue des coûts mentionnés dans votre plan d'affaires. Pour recevoir votre premier chèque, vous devez fournir à EAC les renseignements suivants :

- une preuve indiquant que vous avez respecté toutes les conditions de paiement précisées dans votre lettre d'offre;
- les formulaires de réclamation dûment remplis et les factures faisant état de tous les coûts engagés jusqu'alors.

Pour les demandes de remboursement subséquentes, il vous suffit de produire les formulaires de réclamation dûment remplis ainsi que les factures justificatives et les preuves de paiement, tel qu'indiqué par votre agent de développement.

EAC vous encourage à présenter régulièrement des demandes de remboursement tout au long de votre projet. Par ailleurs, étant donné les exigences administratives liées à la préparation des remboursements, EAC vous demande de ne présenter qu'une seule demande par mois, et cela, pour un montant d'au moins 1 000 \$.

Lorsque vous approcherez de la fin de votre projet, EAC conservera normalement 10 p. 100 du montant total de l'aide jusqu'à ce que le projet soit mené à bien comme prévu dans le plan d'affaires. Cette fraction de l'aide ne vous sera remise que lorsque votre agent de développement certifiera que le projet a été mené à bien de façon satisfaisante.

Le dépliant intitulé *Le traitement de votre demande de remboursement* vous explique en détail comment remplir votre demande. EAC vous le fera parvenir avec votre lettre d'offre, accompagné des formulaires de réclamation.





► Raisons pour lesquelles vous devriez demeurer en contact avec EAC

Une fois que vous aurez reçu tous vos paiements et que votre projet ira bon train, EAC aimerait rester en contact avec vous pour s'assurer que votre entreprise est un succès. Tout au long de la période indiquée dans votre lettre d'offre, nous continuerons à suivre vos progrès et à vous offrir un appui pour toute question d'ordre opérationnel. Nous voulons ainsi :

- vous aider à cerner les petits problèmes avant qu'ils ne deviennent trop graves;
- nous assurer que vous tenez les livres comme l'exige une saine gestion et conformément aux exigences des établissements de crédit;
- suivre vos progrès;
- cerner de nouvelles occasions d'affaires découlant de notre connaissance du marché autochtone au Canada et dans le monde;
- disposer d'un outil que vous pouvez nous fournir pour mesurer le succès global des activités de financement d'EAC et nous permettre de continuer à offrir des services efficaces aux clients.

Vous pouvez vous attendre à ce que l'agent de développement se rende dans votre établissement au cours de la période de contrôle précisée dans votre lettre d'offre. Vous serez également tenu de présenter un rapport annuel sur le rendement de votre entreprise et, dans certaines circonstances, des états financiers annuels.

Toute autre exigence supplémentaire en matière de rapports sera précisée dans la lettre d'offre qui vous sera remise, et vous sera clairement expliquée par votre agent de développement.

N'oubliez pas qu'il faut commencer par consulter la documentation. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site Web d'EAC (abc-eac.ic.gc.ca) ou communiquer avec le bureau d'EAC le plus près de chez vous. Une liste de numéros de téléphone figure à la page 6.

ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA

Succès du présent, fondements de l'avenir

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter
notre site Web (abc-eac.ic.gc.ca).

Also available in English under the title:
Aboriginal Business Canada & You

N° de cat. : lu70-4/3-2004F
ISBN 0-662-75832-3
54039F



Contient 20 p. 100
de matières recyclées

Mars 2004